

E 1449 ponton de cofe petto 15a00ca

Plan(s) cadastral(aux) joint(s) : OUI NON

C - DÉSIGNATION DU BIEN

IMMEUBLE : non bâti
 bâti sur terrain propre
 bâti, sur terrain d'autrui, dans ce cas indiquer le nom et l'adresse du propriétaire du terrain :

BÂTIMENTS VENDUS EN TOTALITÉ (8) :
 Surface construite au sol : _____ m²
 Surface utile ou habitable : _____ m²
 Nombre de niveaux : _____
 appartements : _____
 autres locaux : _____

LOCAUX DANS UN BÂTIMENT EN COPROPRÉITÉ (9) :

N° du lot	Bâtiment	Étage	Quote-part des parties communes	Nature et surface utile ou habitable

Le bâtiment est achevé depuis : plus de dix ans moins de dix ans
 Le règlement de copropriété a été publié aux hypothèques depuis : plus de dix ans moins de dix ans
 En cas d'indivision, quote-part du bien vendu : _____

DROITS SOCIAUX (10) :

Désignation de la société : _____
 Désignation des droits : _____
 Nature : _____ Nombre : _____
 Numéro des parts : _____

Évaluation de la contrepartie : _____
 RENTE VIAGÈRE
 Montant annuel : _____
 Montant comptant : _____
 Bénéficiaire(s) de la rente : _____
 DRIT D'USAGE ET D'HABITATION (à préciser) :

Évaluation de l'usage ou de l'usufruit : _____
 VENTE DE LA NUE-PROPRIÉTÉ (à préciser) :
 ÉCHANGE
 Désignation des biens reçus en échange : _____

Montant de la soulte, le cas échéant : _____
 Propriétaire(s) contre-échangeiste(s) : _____
 APPORT EN SOCIÉTÉ
 Bénéficiaire : _____
 Estimation du bien apporté : _____

CESSION DE TANTIÈMES DE TERRAIN CONTRE REMISE DE LOCAUX À CONSTRUIRE
 Estimation du terrain : _____
 Estimation des locaux à remettre : _____
 LOCATION - ACCESSION
 Estimation de l'immeuble, objet du contrat de location-accession : _____

A Abertville le 2 décembre 1999.
 Signature(s) (et cachet s'il y a lieu) [Signature]
 H - RUBRIQUE À REMPLIR SI LE SIGNATAIRE N'EST PAS LE PROPRIÉTAIRE (Abertville (Savoie))
 Notaire FRANÇOIS GAUDILLIÈRE
 NOM, prénom : Me François GAUDILLIÈRE
 ADRESSE : Notaire essonne - B.P. 52
13 802 AUBERTVILLE Cedex
 QUALITÉ : Notaire

I - NOTIFICATION DES DÉCISIONS DU TITULAIRE DU DROIT DE PRÉEMPTION (17)
 Toutes les décisions relatives à l'exercice du droit de préemption devront être notifiées :
 À l'adresse du (des) propriétaire(s) mentionnée à la rubrique A
 À l'adresse du mandataire mentionnée à la rubrique H, adresse où le(s) propriétaire(s) a (ont) fait élection de domicile

CADRE RÉSERVÉ AU TITULAIRE DU DROIT DE PRÉEMPTION
 La commune de Mercury n'entend pas exercer son droit de préemption sur la (les) parcelle (s), objet de la présente déclaration.
 A Mercury, le 07 Dec 1999
 Le Maire, J.J. RACT

